That the provisions of sections (4) and (9) of Standing Order 69 of the House of Commons should be suspended, unless otherwise agreed to by this committee.—The Minister of State (Multiculturalism).

That, in accordance with Section 54 of Schedule I of an Act to enact the Access to Information Act and the Privacy Act, to amend the Federal Court Act and the Canada Evidence Act, and to amend certain other Acts in consequence thereof, Chapter 111 of the Statutes of Canada for the present session of Parliament, this House approves the appointment of Inger Hansen, Q.C., as Information Commissioner.—The Minister of Justice.

That, in accordance with Section 53 of Schedule II of an Act to enact the Access to Information Act and the Privacy Act, to amend the Federal Court Act and the Canada Evidence Act, and to amend certain other Acts in consequence thereof, Chapter 111 of the Statutes of Canada for the present session of Parliament, this House approves the appointment of John W. Grace, Esquire, as Privacy Commissioner.—The Minister of Justice.

Debate was resumed on the motion of Mr. Cosgrove, seconded by Mr. Chrétien,—That C-151, An Act to provide supplementary borrowing authority, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

And debate continuing;

(Proceedings on Adjournment Motion)

At 6.00 o'clock p.m., the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed pursuant to Standing Order 45(1);

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Returns and Reports Deposited with the Clerk of the House

The following paper having been deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table pursuant to Standing Order 46(1), namely:

By Mr. Pepin, a Member of the Queen's Privy Council,—Report on the Administration of the Western Grain Stabilization Act, together with the Report on the state of the Stabilization Account for the year 1981, pursuant to section 45 of the Act, chapter 87, Statutes of Canada 1974-75-76. (English and French).—Sessional Paper No. 321-1/35C. (Deemed referred to the Standing Committee on Agriculture).

Que les dispositions des paragraphes (4) et (9) de l'article 69 du Règlement soient suspendues, à moins que le Comité n'y consente autrement.—Le ministre d'État (Multiculturalisme).

Que, conformément à l'article 54 de l'Annexe I de la Loi édictant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, chapitre 111 des Statuts du Canada de la présente session du Parlement, cette Chambre approuve la nomination de madame Inger Hansen, c.r., à titre de Commissaire à l'information.—Le ministre de la Justice.

Que, conformément à l'article 53 de l'Annexe II de la Loi édictant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, chapitre 111 des Statuts du Canada de la présente session du Parlement, cette Chambre approuve la nomination de monsieur John W. Grace, à titre de Commissaire à la protection de la vie privée.—Le ministre de la Justice.

Le débat reprend sur la motion de M. Cosgrove, appuyé par M. Chrétien,—Que le projet de loi C-151, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix-huit heures, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions de l'article 45(1) du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions de l'article 46(1) du Règlement, savoir:

Par M. Pepin, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport sur l'application de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, y compris la situation du Compte de stabilisation, pour l'année 1981, conformément à l'article 45 de cette Loi, chapitre 87, Statuts du Canada, 1974-1975-1976. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 321-1/35C. (Réputé déféré au Comité permanent de l'agriculture).